



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE CENTRE DE SEJOUR SNU (SERVICE NATIONAL UNIVERSEL)

Direction ou service :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) – Service de l'Engagement, de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport. (SDJES) de chaque département

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourra s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

- du dimanche 16 avril au vendredi 28 avril 2023 (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 11 juin au vendredi 23 juin (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 4 juillet au vendredi 16 Juillet (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

DSDEN - Service de la jeunesse, de l'engagement et du sport de chaque département (liste en bas de page 4)

1 - LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT :

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER :

POUR UN CENTRE INDICATIF DE 182 VOLONTAIRES : 2 CHEFS DE CENTRE ADJOINT, 3 MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN, 5 CADRES DE COMPAGNIE, 15 TUTEURS

DESCRIPTION DU CONTEXTE :

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- susciter une culture de l'engagement
- prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU est ouvert sur la base du volontariat aux jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une durée de douze jours suivi d'une mission d'intérêt général, de douze jours également, pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
 - 1 chef de centre F/H
 - 2 adjoints au chef de centre F/H
 - 3 cadres spécialisés F/H (équipe de soutien)
 - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants et d'encadrantes sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

- **Une équipe de soutien de trois personnes** appuie la direction. Cette équipe est composée :
 - d'un intendant ou d'une intendante du centre, en charge des aspects administratifs et logistique ;
 - d'un référent ou d'une référente sanitaire, qui peut dispenser les soins aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé selon les procédures prévues par le cadrage national et contribue à la promotion de la santé
 - d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion.

2 - DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le chef de centre ou la cheffe de centre est responsable de la préparation et de la conduite des stages de cohésion. Afin d'assurer le bon déroulement ses responsabilités s'exercent dans quatre domaines principaux :

1. *Responsable du centre de cohésion, le chef ou la cheffe de centre :*

- Est l'interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.
- Répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre.
- Organise, en lien avec l'équipe départementale de projet, le recrutement administratif et la formation des tuteurs et tutrices de maisonnées, selon les directives la DJEPVA (direction nationale de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).
- Anime l'équipe encadrante.
- Garantit pendant le séjour la sécurité absolue des volontaires (tous mineurs), et fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents.
- S'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires
- Organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.
- Participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement à l'issue du séjour,

2. *Responsable pédagogique, le chef ou la cheffe de centre :*

- Prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints, dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe de projet et avec les

relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), le ou la responsable identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie.

- Veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation.
- Identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU.
- Organise le lien avec les familles des volontaires.

3. Responsable de la discipline générale, le chef ou la cheffe de centre

- S'assure de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par la DJEPVA.
- Veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains définis par le projet départemental.
- Préside le lever quotidien des couleurs au terme duquel il ou elle s'adresse quotidiennement aux volontaires.
- Contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

4. Responsable de la logistique générale et du soutien, le chef ou la cheffe de centre

- Prépare le bon déroulement du séjour dans l'ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour, avec l'aide de l'intendant.
- Coordonne et supervise, en lien avec l'équipe projet, le transport des volontaires affectés dans son centre à partir de leur lieu de résidence, en organisant notamment l'encadrement de ces déplacements.

Dès sa nomination, le chef ou la cheffe de centre intègre l'équipe projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. A ce titre, sa collaboration étroite avec le chef ou la cheffe de projet départemental est nécessaire.

Deux adjoints ou adjointes l'assistent dans ses missions :

- pour la direction et l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- pour la coordination de l'ensemble des intervenants et des activités éducatives.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

Les services départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (au sein des Directions des Services Départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN) Autres services de l'Etat (ARS, Préfecture...)	Les collectivités territoriales	Les associations Les familles des jeunes
---	---------------------------------	---

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

3 - CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées, de l'Education Nationale ou des associations de jeunesse
- Sens de l'organisation
- Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation
- Eléments de psychologie de l'adolescent
- Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques
- Connaissance des procédures administratives et financières
- Méthode de gestion d'un conflit

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES :

- Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative et réactivité

- Conduite de partenariats avec des associations, des administrations et des partenaires privés
- Disponibilité totale pendant toute la durée du séjour

4 – CONDITIONS D'EXERCICE

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Tenue SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Rémunération et cadre d'emploi en fonction de la situation statutaire :

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- **Indemnité** par décret n° 2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels sous *Contrat d'engagement éducatif*

- Salaire brut journalier 137,60 € (hors indemnité congé payé)
- Sont intégrés dans le contrat : conception du séjour, temps de préparation, journées de formation, séjour, préparation du centre, rangement, convoyage, repos compensateur
- 1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

5 – MODALITES DE CANDIDATURES

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 28 Février 2023

Préciser dans la candidature si celle-ci porte sur le séjour de avril et/ou juin et/ou juillet

- Pour les séjours de cohésion dans le Cher : sdjes18@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion en Eure-et-Loir : snu28@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans l'Indre : ce.snu36@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans l'Indre-et-Loire : snu37@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans le Loir-et-Cher : ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans le Loiret : js-snu@ac-orleans-tours.fr